



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social

et à la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée

générale : thème prioritaire :

élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par le Mouvement International ATD Quart Monde à la quarante-neuvième session de la Commission du développement social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2011/16.

¹ A/RES/55/2, par. 11.

² A/65/L.1, par. 5.



I. Historique

Il reste moins de cinq ans à la communauté internationale pour tenir la promesse faite dans la Déclaration du Millénaire de « ne ménager aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant »¹. Comme le reconnaît le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue en septembre 2010, bien que des progrès aient été accomplis dans la réalisation des objectifs, les succès n'ont pas été également répartis entre les pays, ni à l'intérieur de chacun². Nous devons mieux comprendre comment faire en sorte que toutes les personnes indigentes, et avant tout celles vivant dans une très grande précarité, puissent bénéficier des mesures visant à éliminer l'extrême pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

II. Nécessité d'une stratégie de lutte contre l'extrême pauvreté fondée sur les droits de l'homme et les connaissances des personnes directement concernées

ATD Quart Monde estime que la misère est à la fois la cause et la conséquence des violations des droits de l'homme³. L'adoption d'une stratégie fondée sur les droits devra donc être au centre des efforts visant à éliminer l'extrême pauvreté et partant, à réaliser d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement.

Cela est corroboré par l'affirmation réitérée par l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle l'existence de situations d'extrême pauvreté généralisée fait obstacle à la pleine jouissance et à l'exercice effectif des droits de l'homme⁴. L'Assemblée générale réaffirme également que la pleine jouissance et l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants, se renforcent mutuellement et contribuent à l'élimination de l'extrême pauvreté⁵.

Forte de sa longue expérience sur le terrain auprès de familles parmi les plus défavorisées du monde entier, ATD Quart Monde estime qu'une stratégie de lutte contre la pauvreté fondée sur les droits de l'homme ne peut être efficace que si l'expérience et les avis de ceux qui vivent dans la misère sont pris en compte. Faute de mesures formelles fondées sur cette expérience, même lorsque les droits sont garantis sur le papier, leur jouissance reste chimérique.

³ Cette affirmation a été prononcée publiquement lors de la première Journée mondiale du refus de la misère, célébrée le 17 octobre depuis 1987 et reconnue depuis 1992 par les Nations Unies comme la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Il est affirmé dans l'appel à la mobilisation pour cette journée que : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré » (Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde).

⁴ A/C.3/65/L.36/Rev.1.

⁵ Ibid.

Il faut accorder aux laissés-pour-compte une attention particulière afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Le droit des enfants à l'enseignement primaire tient à la réalisation de nombreux autres droits, car les droits sont par nature interdépendants et indissociables.

« Nous devons parfois choisir entre payer les frais d'examen, une photocopie ou une autre fourniture exigée par l'école, et nos tortillas quotidiennes » (une mère vivant dans un quartier défavorisé au Guatemala).

Les enfants vivant dans la misère peuvent manquer l'école primaire pour une foule de raisons : malnutrition et autres problèmes de santé, manque de logement ou de vêtements décentes, frais d'inscription, chômage des parents ou nécessité de travailler pour contribuer au revenu de la famille.

Le respect et la protection des droits de l'homme ne suffisent pas toujours pour que les indigents puissent faire valoir leurs droits. Il faut aussi prêter l'attention voulue à la discrimination fondée sur l'origine sociale, qui réduit à néant les efforts faits pour vaincre la misère car elle empêche les personnes de revendiquer l'intégralité de leurs droits et partant, de réassumer leurs responsabilités familiales et civiques.

« Parfois une personne marginalisée va vendre des produits au marché. Il y a là-bas beaucoup de gens qui ont de l'argent et une bonne situation, mais les pauvres [...] on les jette dehors et on ne les laisse même pas vendre quoi que ce soit » [une femme d'un quartier défavorisé de Cuzco (Pérou)].

III. Solutions proposées par ATD Quart Monde pour œuvrer à éliminer l'extrême pauvreté

Il faut de toute évidence avancer des propositions fondées sur des exemples concrets illustrant comment les efforts visant à éliminer la misère et à réaliser les objectifs du Millénaire peuvent bénéficier à toutes les personnes indigentes, en mettant l'accent sur celles qui vivent dans des conditions très précaires. De telles propositions ne sauraient être efficaces que si elles se fondent sur les connaissances acquises par les pauvres eux-mêmes, et qu'on leur donne les moyens de participer activement à la formulation de ces propositions.

- **Vers une stratégie de lutte contre l'extrême pauvreté fondée sur les droits de l'homme**

Nous incitons vivement les États à appuyer le projet de principes directeurs relatif aux droits de l'homme et à l'extrême pauvreté, qui se fonde sur les normes existantes en matière de droits de l'homme et offre un moyen concret d'éliminer l'extrême pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire⁶. Ce projet est le résultat de consultations avec une série d'acteurs concernés, notamment celles effectuées par ATD Quart Monde auprès de personnes vivant dans la misère en France, au Pérou, en Pologne, au Sénégal, en Suisse et en Thaïlande.

⁶ Voir le rapport d'étape sur le projet de principes directeurs soumis par l'Experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté (A/HRC/15/71).

- **Études d'impact des retombées à ce jour des objectifs du Millénaire pour les personnes les plus touchées par l'extrême pauvreté, réalisées avec leur participation**

De telles études permettraient au système des Nations Unies d'évaluer les mesures qui se sont révélées efficaces pour améliorer la vie des personnes les plus démunies. Une évaluation concertée permettrait de tirer profit de leurs connaissances pour mieux comprendre les obstacles à la réalisation des objectifs, et de concevoir les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes existant actuellement à cet égard. Cela permettrait en outre d'obtenir une foule de données pour étudier les moyens d'accéder aux populations les plus pauvres dans le contexte des objectifs fixés pour 2015, et au-delà. ATD Quart Monde prévoit d'entreprendre une telle évaluation en 2011 et de mettre les conclusions qui en seront tirées à la disposition de tous les acteurs concernés du système des Nations Unies suffisamment à temps en prévision de la manifestation spéciale qui aura lieu lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en 2013⁷.

⁷ Ainsi que le prévoit le projet de résolution A/65/L.1*, par. 1.